



**Projet de décret d'avance - mai 2016**

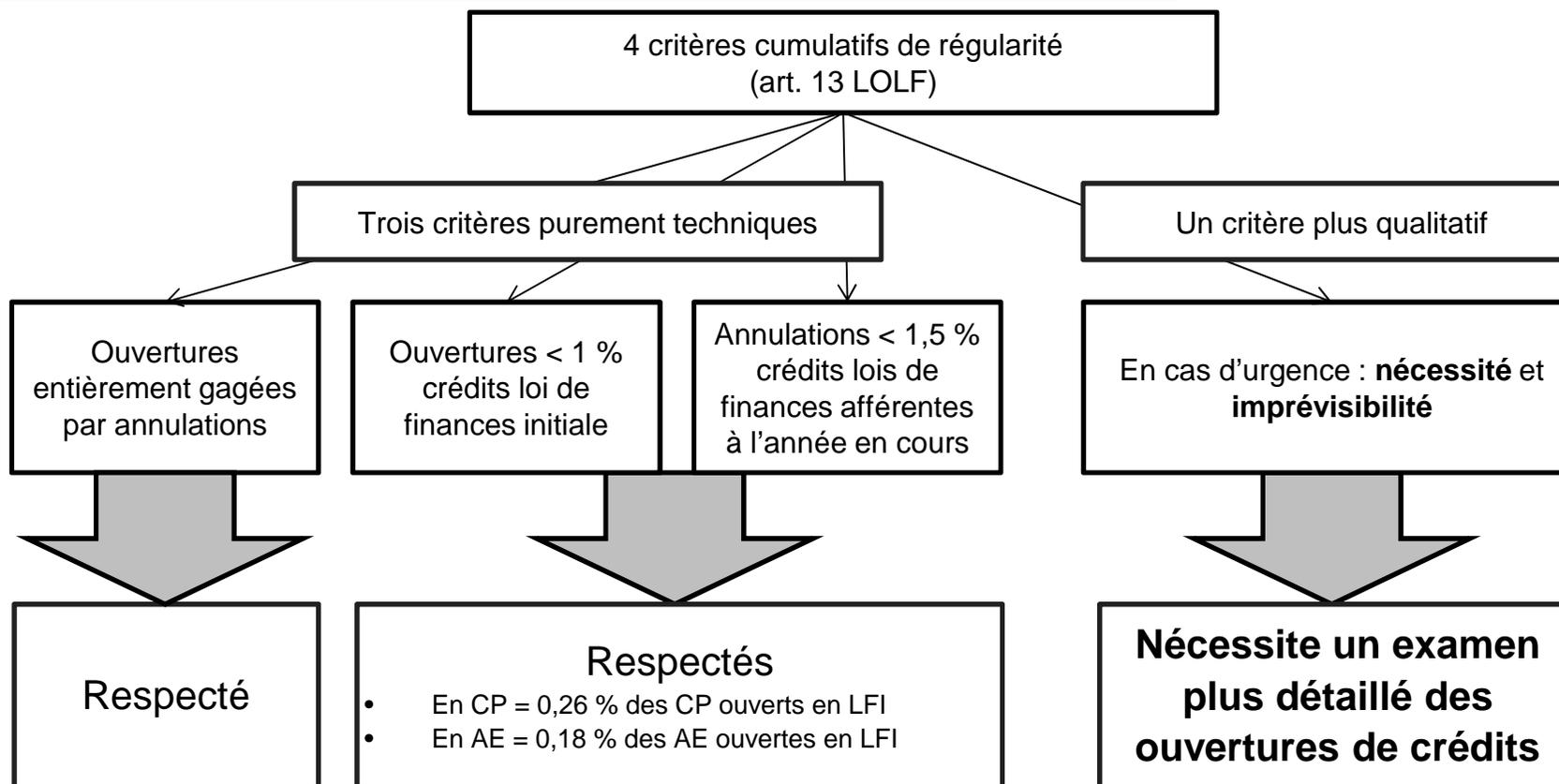
**Albéric de Montgolfier, rapporteur général**

**Commission des finances**

**Mardi 24 mai 2016**



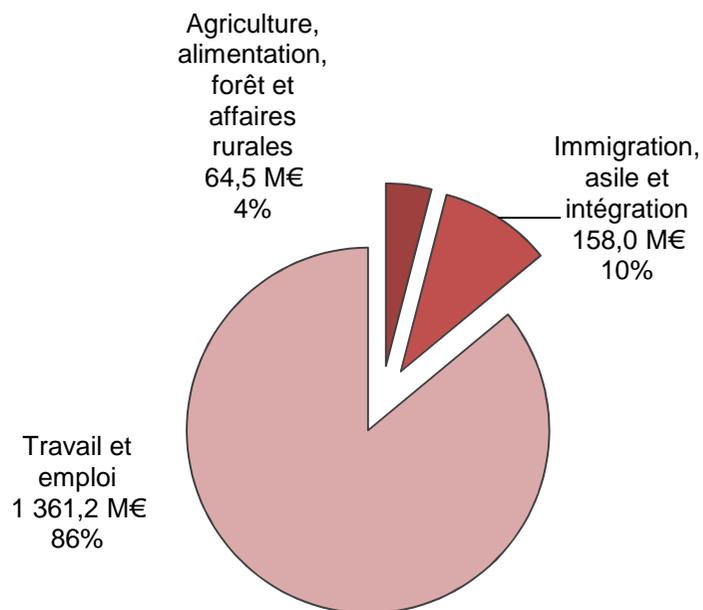
## Quatre critères cumulatifs de régularité



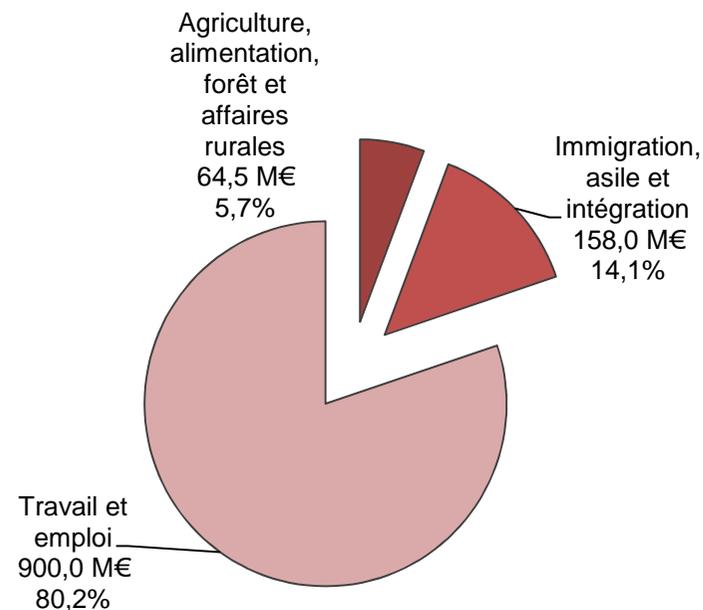
# I. – Les ouvertures

1,6 milliard d'euros ouverts en AE et 1,1 milliard d'euros ouverts en CP

### Ouvertures en autorisations d'engagement



### Ouvertures en crédits de paiement



Source : commission des finances du Sénat, d'après le projet de décret d'avance

## 1 400 millions d'euros en AE et 900 millions d'euros en CP pour le plan d'urgence pour l'emploi

- **Coût total du plan emploi en 2016 estimé à 2 milliards d'euros en CP et 3,9 milliards d'euros en AE.** Décomposition du coût de 2 milliards d'euros en CP :
  - *1,3 milliard d'euros au titre de la réalisation de 500 000 formations supplémentaires.* Le financement du plan de formation mobilisera les partenaires sociaux pour 0,4 milliard d'euros, et sera pris en charge par l'État pour 0,9 milliard d'euros ;
  - *0,7 milliard d'euros au titre de la prime à l'embauche.* Elle devrait concerner environ 1,1 million de contrats d'embauche.
- **Ouverture par le décret d'avance de 0,9 milliard d'euros en CP et 1,4 milliard d'euros en AE pour couvrir les besoins urgents.**
- **Urgence :** plan annoncé par le Président de la République le 18 janvier 2016.
  - *Pour le plan formation, mise à disposition des crédits aux régions devant intervenir en juillet ;*
  - *Pour la prime à l'embauche, risque de défaut de paiement en juin.*

## 158 millions d'euros au titre de l'allocation pour les demandeurs d'asile (ADA)

- **158 millions d'euros ouverts pour le financement de l'allocation pour les demandeurs d'asile (ADA).** Abondement supérieur au montant inscrit dans la loi de finances initiale (148 millions d'euros).
- **Prévision d'exécution 2016 d'environ 300 millions d'euros pour 90 000 bénéficiaires mensuels en moyenne,** sous l'hypothèse d'une poursuite de l'augmentation de la demande d'asile au cours de l'année 2016 selon le rythme constaté au cours des derniers mois de 2015 et des premiers mois de 2016. Ce montant est censé intégrer :
  - La prise en charge des demandeurs relocalisés ;
  - La régularisations d'années antérieures ;
  - Les frais de gestion.
- **La dette de l'État envers Pôle Emploi n'est pas apurée :** 177 millions d'euros demeurent dus au titre de sommes versées au titre de l'ATA (allocation temporaire d'attente) en 2014 et en 2015.
- **Urgence : risque de défaut de paiement en juillet.**

## 64,5 millions d'euros pour la crise agricole et l'indemnisation de certains vétérinaires

- **Concernant les risques sanitaires : 58,5 millions d'euros**
  - Fièvre catarrhale ovine (FCO) : 35 millions d'euros ;
  - *Influenza* aviaire hautement pathogène (IAHP) : 23 millions d'euros ;
  - *Xylella fastidiosa* : 0,7 million d'euros.
- **Concernant l'indemnisation des vétérinaires n'ayant pas fait l'objet de versement de cotisations employeurs avant 1990 : 6 millions d'euros.** Ce montant doit permettre le règlement de 210 dossiers identifiés en 2016.
- **Urgence :**
  - **répondre aux problématiques sanitaires ;**
  - **accélérer le règlement des dossiers de vétérinaires sanitaires** n'ayant pas fait l'objet de versement de cotisations employeurs avant 1990 en lien avec la décision du Défenseur des droits du 11 avril 2016 et l'augmentation du nombre de vétérinaires sanitaires recourant à la procédure de référé-provision.

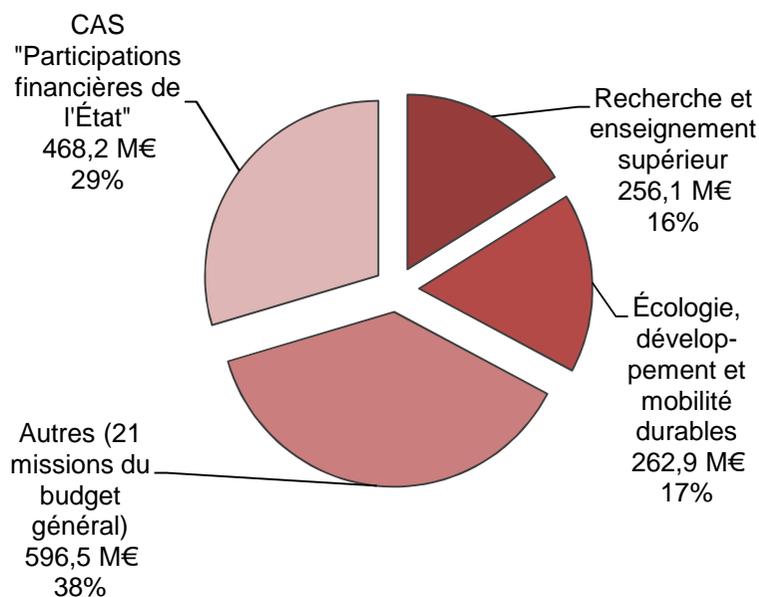
## 150 millions d'euros redéployés sur les crédits du programme d'investissement d'avenir (PIA)

- Décision du Gouvernement de **porter de 50 000 à 70 000, en 2016, le nombre de logements bénéficiant d'un soutien financier du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART)** géré par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) : décision d'attribution de 150 millions d'euros supplémentaires redéployés à partir de l'action « Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique ».
- **Mouvements budgétaires complexes, dont seule une partie apparaît dans le décret d'avance.** En particulier, l'ouverture de 150 millions d'euros sur le programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » de la mission « Égalité des territoires et logement » n'apparaît pas dans le décret d'avance car elle est **compensée par l'annulation de crédits initialement destinés à financer les aides à la pierre.**
- **Urgence : nécessité d'une délégation rapide des droits à engagements par l'ANAH et lancement du volume principal des rénovations.**

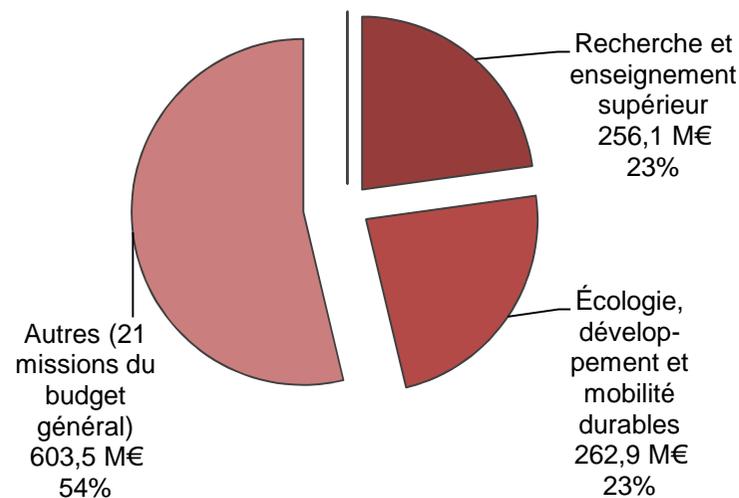
## **II. – Les annulations**

## Des annulations de crédits concentrées sur les missions « Écologie » et « Recherche »

### Annulations en autorisations d'engagement



### Annulations en crédits de paiement



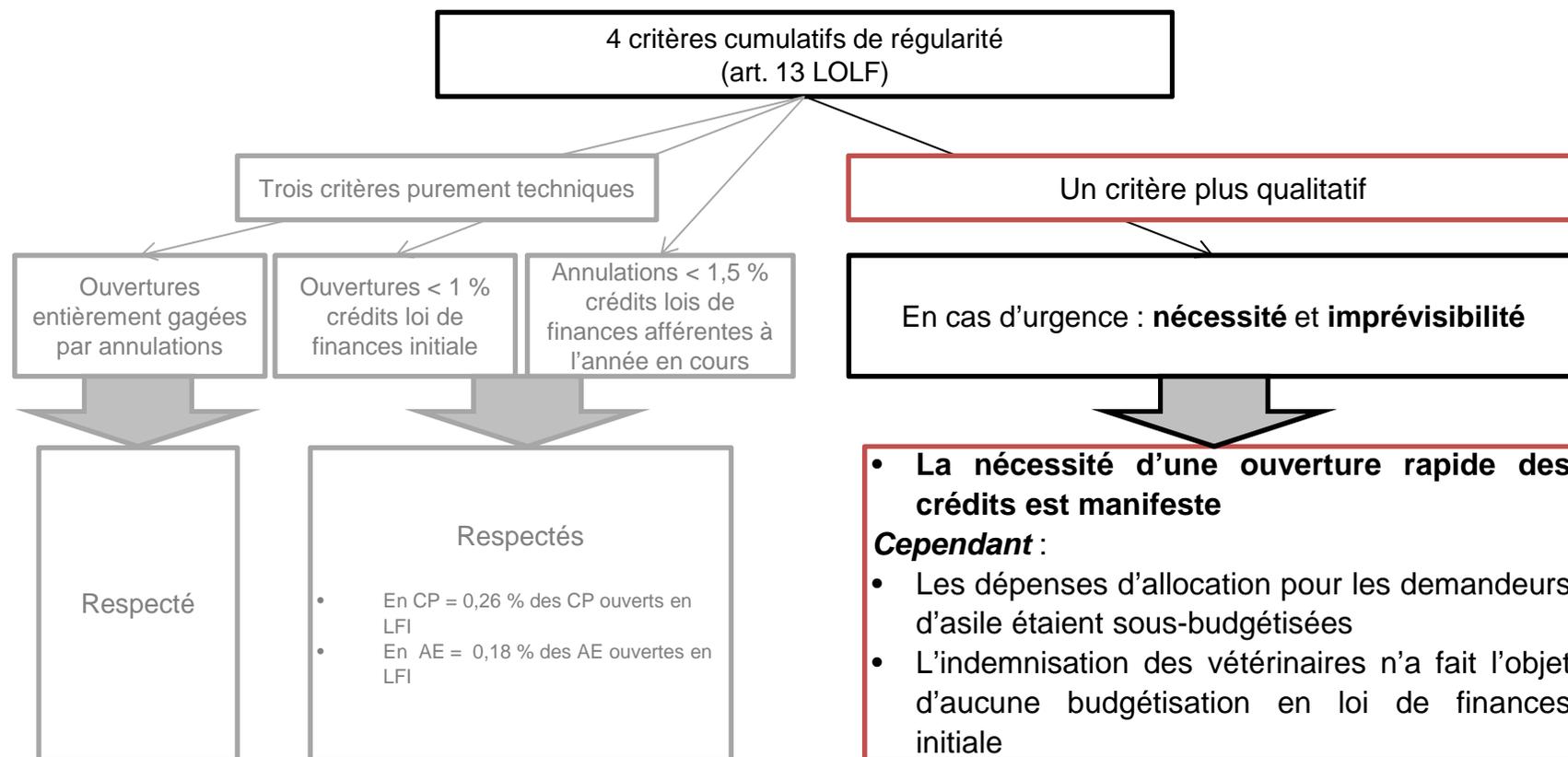
Source : commission des finances du Sénat, d'après le projet de décret d'avance

## Des annulations importantes sur les opérateurs de la mission « Recherche et enseignement supérieur »

- **256 millions d’euros annulés sur la mission « Recherche et enseignement supérieur », dont plus de 140 millions d’euros sur les opérateurs :**
  - CEA : 64 millions d’euros ;
  - CNRS : 50 millions d’euros ;
  - INRA : 10 millions d’euros ;
  - INRIA : 10 millions d’euros ;
  - Universcience : environ 5 millions d’euros ;
  - Programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » : montant total de 26,05 millions d’euros, part portant sur les opérateurs non précisée ;
  - Programme 190 « Recherche dans les domaines de l’énergie, du développement et de la mobilité durable » : montant total de 23,1 millions d’euros, part portant sur les opérateurs non précisée.
- Seuls 18 % des crédits annulés étaient mis en réserve, ce qui signifie que 80 % des annulations constituent des coupes nettes dans les crédits disponibles pour les opérateurs
- Hors redéploiement PIA, les annulations sur la mission « Recherche et enseignement supérieur » représentent **près d’un cinquième (18 %) du total des annulations en AE et plus du quart (26 %) des annulations en CP**

### **III. – Le contrôle du respect des conditions fixées par la LOLF**

# Un décret d'avance respectant formellement les critères de régularité organiques





**Projet de décret d'avance - mai 2016**

**Albéric de Montgolfier, rapporteur général**

**Commission des finances**

**Mardi 24 mai 2016**

